

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE MURACCIOLE

Suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire à AJACCIO, le 22 août 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Emile François GIACOMO, époux de Madame Marie Thérèse ORSI, demeurant à AJACCIO (20000) 29 Avenue Colonel Colonna d'Ornano. Né à AJACCIO (20000), le 11 novembre 1927. Marié à la mairie de SAN-NICOLAO (20230) le 8 août 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts. Décédé à AJACCIO (20000), le 29 juin 1996.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

il a possédé, conformément aux dispositions des articles 2242 à 2256 et les articles 2261 et 2272 du Code civil, et ce jusqu'à son décès les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de MURACCIOLE (20219), Lieudit Le Village, une maison élevée de deux niveaux sur caves avec grenier au-dessus, cadastrée section AB numéro 63 lieudit Le Village pour une contenance de 02a 42ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Les oppositions seront reçues en l'Étude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr